

laquelle les deux Puissances ont réglé les mesures convenables à prendre pour leurs intérêts communs, & pour l'exécution desquelles le Roi d'Angleterre payera à Sa Maj. Prussienne deux millions de livres sterlings en trois ans, afin de la mettre en état d'agir de concert & avec leurs Alliés, à l'effet de se procurer des satisfactions pour l'invasion des François dans l'Empire, & de rétablir dans l'*Allemagne* un système solide. On donnera le mois prochain les articles de cette nouvelle Convention.

Le Roi a fait saisir le Temporel du Prince de Schaffgotsch Evêque de *Breslau*, qui est présentement à *Rome*. Si ce Prélat n'avoit pas pris le parti de se retirer comme il a fait, il auroit été enlevé, comme l'a été à *Zerbst* le Marquis de Fraigne. Il n'y a, dira-t-on, nulle comparaison en ceci. On l'avoüe. Mais quant à ce Marquis il continuë d'être gardé dans la Citadelle de *Magdebourg*, où il est traité plus rigoureusement qu'on ne l'a marqué le mois passé, non comme prisonnier d'Etat, mais comme le seroit un coupable sous l'autorité légitime de son Souverain. Or, ce Seigneur est sujet du Roi Très- Chrétien. Il étoit accrédité auprès du Prince regnant d'Anhalt Zerbst.

Finissons cet article d'*Allemagne* par la Ville de *Brême*. Il paroît depuis qu'elle a reçu chez elle les *Hannovriens* à la place des François, qu'elle se trouve dans des circonstances assez différentes. Comme cette Ville a de grandes ressources, le Général de *Hardenberg* a d'abord proportionné les demandes qu'il a faites au Magistrat bien au-delà de celles des François. Il les a fixées à six cens mille livres de pain, cent mille livres de viande, quatre cens mille ha-